



Procès-verbal de la séance ordinaire
du 22 juin 2020 à 20h00, salle de spectacle de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative juin 2020 à novembre 2020.
Nomination :
 - a) du président / de la présidente
 - b) du vice-président / de la vice-présidente
 - c) du / de la secrétaire
 - d) du / de la vice-secrétaire
 - e) de deux questeurs.
4. Approbation des comptes 2019.
5. Planification financière 2020-2023.
6. Demande de crédit de Fr. 745'000.- relative à l'amélioration de l'infrastructure d'évacuation des eaux dans le secteur de Combamare à Chez-le-Bart.
7. Informations du Conseil communal.
8. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme M. Tenot Nicati, présidente, ouvre la séance : « Monsieur le président du Conseil communal, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Messieurs les représentants de la presse, nous voici réuni-e-s ce soir pour une deuxième séance du Conseil général à huis-clos partiel. Sachant que je ne vais présider que le début de cette séance, je voudrais à présent vous remercier pour cette année de présidence passée avec vous. Cette année, forte de sept séances du Conseil général, n'est peut-être pas à marquer d'une pierre blanche, mais elle aura quand même marqué les esprits. Nous avons eu, lors de l'été passé, à prendre note de la démission d'un conseiller communal qui a finalement été remplacé avant l'automne. Événement quand même rare, nous avons vécu les affres du refus du budget avec tout ce que cela implique. Heureusement, nous ne nous sommes pas fait peur trop longtemps, un autre budget a été adopté quelque temps après. Et, cerise sur le gâteau, nous avons, comme le reste de la planète, eu à subir la pandémie du Covid-19.

Celle-ci semble presque être derrière nous, mais il faudra quand même se retourner pour le vérifier.

La femme verte que je suis va sous peu quitter le siège présidentiel et céder celui-ci à un homme issu des rangs du PLR. La clochette est déjà sur le bureau, même si j'ai cru comprendre que, Monsieur Perret, vous préférez la vôtre qui est d'ailleurs fort jolie.

Après votre élection, Monsieur le vice-président, pour ces quelques minutes encore, je vous souhaite plein succès aux commandes du Conseil général de La Grande Béroche. Je vous remercie de votre attention. »

1. Appel nominal

L'appel fait ressortir la présence de 39 membres, la majorité est à 20. À l'appel de son nom, Mme M. Tenot Nicati est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Excusés : M. O. Perrin (PLR), Mme Aïcha Hessler-Wyser (PS).

Une modification de l'ordre du jour est demandée par le Conseil communal.

M. T. Pittet propose d'ajouter un point 7 concernant une demande de crédit de Fr. 270'000.- destinée à soutenir la population et l'économie de La Grande Béroche.

- La demande est acceptée à l'unanimité.

2. Correspondance

Aucune correspondance n'est parvenue au bureau du Conseil général.

3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative de juin 2020 à novembre 2020

a) Nomination du président / de la présidente :

M. J. Fehlbaum, au nom du PLR, propose **M. Alain Perret**.

b) Nomination du vice-président / de la vice-présidente :

Mme N. Vauthier, au nom du PS, propose **M. Olivier Bovey**.

c) Nomination du ou de la secrétaire :

M. F. Nussbaum, au nom du Groupement de LGB, propose **M. Maxime Rognon**.

d) Nomination du ou de la vice-secrétaire :

Mme S. Noirat, au nom des Verts, propose **Mme Donatella Vantaggio**.

Les personnes nommées sont chaleureusement applaudies et un cadeau est remis par le Conseil communal aux membres du bureau sortant.

M. A. Perret : « Chère Michèle, au nom du Conseil général, nous tenons à te remercier pour ton année de présidence rondement menée avec tact et diplomatie. Nous remercions évidemment aussi les autres membres du bureau pour leur disponibilité. Quant à moi, ayant programmé l'arrêt de mes activités politiques à la fin de cette législature, en juin 2020, je n'avais de fait pas envisagé d'accéder au perchoir. Je tiens à vous remercier pour cet honneur et votre confiance. Je m'efforcerai de faire régner des débats constructifs et courtois

au sein de notre assemblée. Au vu de la situation sanitaire actuelle, je vous prie d'être brefs et précis dans vos futures interventions. Merci. »

4. Approbation des comptes 2019

M. T. Pittet rappelle que les comptes 2019 présentent un excédent de revenus de 4,7 millions de francs. Une grande partie de ce bénéfice étant dû à des écritures comptables, c'est en réalité 2 millions de francs de bénéfice. Le Conseil communal présente ces comptes positifs en toute humilité. L'argent qui rentre dans les caisses à fin 2019 est principalement dû à des entrées fiscales supplémentaires, inattendues et bienvenues. Le Conseil communal et la commission financière ont étudié la possibilité de verser une partie de ce bénéfice au fonds de l'énergie, afin de pouvoir financer les mesures énergétiques et notamment les énergies renouvelables à La Grande Béroche. Le service des communes a interdit cette manœuvre et le Conseil communal va proposer de verser l'intégralité du bénéfice à la fortune. Selon le fonctionnement du Mch2 et de la LFinec, les préfinancements ne sont plus possibles. En mettant bout à bout les deux premiers exercices de la commune, on peut constater que cela fonctionne plutôt bien, malgré que ce ne soit pas que de l'argent encaissé, mais aussi le résultat d'écritures comptables.

Il rend attentif au fait que les prochaines années risquent d'être moins agréables du point de vue des finances. Lors du budget 2021 et des comptes 2020, il faudra alors se rappeler qu'on a eu des excédents lors des précédentes années et qu'on puisse temporiser si l'on vit des exercices déficitaires, en prélevant peut-être à la fortune.

M. A. Perret propose de passer le rapport du Conseil communal page par page, les personnes ayant des remarques ou des questions l'interrompent par un lever de main.

M. J. Fehlbaum, pour le groupe PLR, rend attentif à l'important dépassement concernant le ramassage des déchets encombrants incinérables par rapport au budget. Il est d'avis qu'il sera judicieux, avant la fin de l'année, d'étudier le réaménagement ou le maintien dans la forme actuelle de ce service qui s'avère extrêmement coûteux pour la commune.

M. B. Schumacher demande des explications sur le n° 3500, chaudière du Temple de Bevaix pour un investissement de Fr. 18'000.-. S'agit-il d'énergie renouvelable ou simplement d'un remplacement au mazout ? A-t-on deux poids, deux mesures, en référence au Closel ?

M. T. Egger répond que la chaudière à gaz du temple de Bevaix a lâché durant une période délicate et le Conseil communal, dans ses compétences, a dû remplacer immédiatement cette chaudière. Il n'a pas eu le temps de chercher d'autres solutions et a privilégié le gaz, présent dans le village par Viteos. Pour le Closel, le gaz avait été évoqué, mais la problématique était que la conduite était située plein sud et une fouille aurait été trop coûteuse.

M. J.-C. Junod relève qu'il manque un zéro au chiffre concernant l'emprunt SUVA, à la page 17. M. Tamburini en prend note et s'en excuse.

M. A. Perret passe les commentaires aux comptes page par page, puis le rapport de l'organe de révision Néocap, qui recommande d'accepter les comptes tels que présentés.

M. J. Fehlbaum dit que la COFI a fait quelques remarques concernant les bonnes et les mauvaises surprises relatives aux comptes, en termes d'augmentation des charges par rapport au budget, notamment dans les chapitres de l'eau, de l'électricité et des déchets. Il pense que l'exécutif et la commission financière devront mettre plus d'énergie à contrôler le budget. Il y a certainement eu un peu d'optimisme à la budgétisation, ce qu'on veillera à éventuellement corriger pour le budget de l'an prochain. La COFI recommande l'acceptation de ces comptes.

M. A. Perret passe en revue le bilan, les comptes de fonctionnement chapitre par chapitre, puis les autres documents.

M. F. Nussbaum : « Le Groupement de LGB est interpellé par le déficit chronique créé par l'exploitation de Bérocad. Fr. 73'558.40 aux comptes 2018. Fr. 92'668.65 aux comptes 2019 et Fr. 105'000.- au budget 2020, ce qui représente un montant de plus de Fr. 270'000.- sur trois ans. Le Groupement de LGB est pleinement favorable à valoriser une énergie renouvelable et responsable. Toutefois, nous sommes également responsables de nous conformer à une égalité de traitement entre contribuables de La Grande Béroche. Dans cette situation, une certaine partie des habitants ont le privilège de choisir d'être raccordés à Bérocad. Les autres habitations, respectivement les autres villages voisins, n'ont aucune possibilité d'être raccordés mais participent au financement. Cette situation crée une inégalité de traitement avec un chauffage subventionné par l'impôt. Des dispositifs destinés à créer des aides communales, cantonales, fédérales, sont mis en place avec des bases juridiques solides pour encourager l'énergie renouvelable et responsable. Mais pas avec l'impôt. Les constats des exploitations de chauffages à distance dans le canton sont claires. Exemple à la Brévine, 12 millions d'investissement, le kwh est facturé 18 centimes. Deuxième exemple à Couvet, les investissements seront totalement autofinancés via les frais de raccordement et la vente de chaleur facturée au client. Le Groupement de LGB demande au Conseil communal et aux représentants des autorités siégeant au Conseil d'administration de Viteos d'adapter le coût du kwh afin de s'approcher de l'équilibre financier. Merci de votre écoute. »

M. M. Rognon lit l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2019.

M. A. Perret donne la parole aux groupes, avant le vote.

Mme M. Tenot Nicati : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord, un grand merci au Conseil communal pour ces comptes 2019, suffisamment clairs et bien présentés.

Un point semble important à relever pour nous, les Verts, le fait que la gestion des déchets semble coûter plus à la commune que ce que les taxes déchets rapportent, et qu'il faudra trouver une solution rapide pour que cela ne soit plus le cas.

Au final, le groupe des Verts se montre satisfait des résultats, vu que le déficit prévu a été transformé en bénéfice. Nous n'allons certainement pas nous plaindre de ce fait, surtout dans la période particulière que nous vivons en ce moment.

Vu que nous n'avons pas de choix autre que de mettre ce bénéfice à la fortune communale, nous ne pouvons que faire contre fortune bon cœur.

Nous serons toutefois attentifs à ce que ce bénéfice soit utilisé pour des projets qui deviennent à nos yeux essentiels, voire urgents, à savoir, entre autres :

- Un développement et un encouragement à utiliser des énergies renouvelables pour limiter sérieusement le réchauffement climatique.
- Un développement de structures d'accueil modulables et transformables si besoin, en essayant de trouver des solutions à très court terme.
- Un développement et un encouragement à l'implantation ou à la transformation d'entreprises pour une économie dite circulaire.
- Un développement et un encouragement à favoriser une économie locale et respectueuse de l'environnement.
- Etc...

Bref, il y a encore beaucoup de pain sur la planche, nous n'avons plus qu'à relever les manches, les défis sont de taille !

En résumé, profitons de ce bénéfice pour non seulement panser les plaies dues au Coronavirus, mais aussi pour investir dans des projets Grandeur Nature. Un grand merci pour votre attention. »

M. G. Porret dit que le groupe PLR a étudié ces comptes avec attention. Il relève que, sans des recettes fiscales extraordinaires et une réévaluation du patrimoine financier, les comptes seraient quand même bénéficiaires. Au vu des frais engendrés par le Covid-19, non encore connus, ainsi que d'éventuels transferts de charges du Canton, le groupe PLR demande au Conseil communal et au Conseil général de continuer à être prudents au niveau des

dépenses. Il remercie l'exécutif et l'administration pour la bonne gestion des comptes. Le groupe les acceptera à l'unanimité.

M. F. Nussbaum : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de LGB a constaté des écarts non négligeables entre le budget et les comptes dans certaines écritures. Cela démontre la difficulté à établir un budget lorsqu'on n'a pas d'exercices des années précédentes comme référence. Cela étant dit, le Groupement de LGB tient à remercier le Conseil communal et toutes les personnes qui ont élaboré les comptes 2019, ce qui représente un travail important. Merci de votre écoute. »

M. T. Rothen : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous mentirais si je vous disais que le groupe Socialiste a examiné le compte-rendu financier dans tous les détails de ses 144 pages, une potion assez indigeste et finalement peu de marge de manœuvre pour cet objet.

En général, les comptes de l'année sont comparés avec le budget soigneusement produit un peu moins de deux ans avant. Les écarts significatifs peuvent être relevés et faire l'objet d'interrogations. Pour l'année 2019, le budget avait été préparé en 2018 sur la base des comptes agrégés des six communes. Beaucoup des écarts visibles à l'œil du profane ne trouvent leur origine que dans la modification d'attribution comptable d'une dépense ou d'une recette au cours de l'année. Nous remercions le Conseil communal d'avoir pris la peine de recenser toutes les variations significatives et d'avoir fourni les explications à chacune d'entre elles.

Nous aimerions relever deux chiffres pris parmi tant d'autres et qui nous paraissent réjouissants :

- Les dépenses relatives au subventionnement des abonnements Onde verte de nos jeunes en formation démontrent le bienfondé de cette prestation qui répond à un réel besoin. Compte tenu du budget complémentaire alloué le 30 septembre 2019, la dépense a été maîtrisée mais le budget initial a été largement dépassé.
- Les dépenses d'aide sociale sont en baisse. Cela dénote une situation économique 2019 intéressante, mais relevons aussi le travail effectué dans les services sociaux régionaux qui dépendent directement des communes.

Ces comptes ont été contrôlés par un organe de révision qui les a validés. Nous n'avons pas à mettre en cause la bonne gestion de notre commune du point de vue de la technique comptable. Ce n'est pas notre rôle.

Reste le résultat, que dis-je, les résultats ! Des résultats bénéficiaires pour le résultat d'exploitation, pour le résultat opérationnel et les résultats extraordinaires. Finalement, nous obtenons un bénéfice qui paraît très important de Fr. 4'726'101.- dont il faut toutefois se méfier au vu des recettes extraordinaires ou très ponctuelles qui le composent. Pas d'euphorie donc, mais il n'est pas le moment de congeler tous nos projets en prévision de temps moins bons. Notre population ne le comprendrait pas.

Vous l'avez également compris, nous n'avons pas ou plus de marge de manœuvre pour affecter tout ou partie de ce résultat à la réserve conjoncturelle, à des préfinancements ou même au fonds de l'énergie. Est-ce regrettable ? Peut-être y gagnons-nous en transparence, mais il faudrait que cela s'inscrive dans la durée.

Finalement, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal et l'administration dans son ensemble pour le travail accompli pour présenter les comptes 2019 et pour la bonne gestion des biens publics. Il acceptera ces comptes. »

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2019 est accepté à l'unanimité (38 voix).**

5. Planification financière 2020–2023

M. T. Pittet explique que la planification financière n'est pas un objet qui est soumis à l'acceptation du législatif, c'est simplement une information. Un peu plus tout de même qu'une information puisque c'est une obligation légale de la présenter au Conseil général de

la part du Conseil communal. L'exécutif a commencé à travailler sur cette planification financière l'automne dernier et avait presque terminé. Puis il y a eu le refus du budget et cette planification a dû être retravaillée. Ce qui est présenté ce soir est une image qui tient compte des connaissances d'aujourd'hui sur le futur financier de la commune, avec les certitudes et incertitudes que l'on a aujourd'hui. Il est fort possible que, dans quelques mois, lorsque le Conseil communal aura retravaillé la planification financière, qui s'appellera 2021-2025, les chiffres soient sensiblement différents.

M. A. Perret constate qu'il n'y a pas de questions et remercie le Conseil communal.

6. Demande de crédit de Fr. 745'000.- relative à l'amélioration de l'infrastructure de l'évacuation des eaux dans le secteur de Combamare à Chez-le-Bart

M. A. Béguin explique que cette demande de crédit concerne spécifiquement Gorgier et consiste à améliorer le réseau d'eau (eau potable, eaux usées et eaux claires). Trois interventions sont prévues, la première dans le secteur de Combamare, où il a été constaté des déversements d'eaux usées dans le lac. La seconde intervention concerne le secteur de Bioléaz, où les canalisations présentes sont mal utilisées. La troisième intervention consistera à créer deux déversoirs d'orage pour éviter des inondations en cas de fortes intempéries dans le centre de Gorgier. Même après les travaux de réfection des conduites au centre du village, il a été constaté des risques d'inondation en cas de très fortes pluies. Les travaux sont expliqués en détails dans le rapport qui a été remis au législatif. Il reste cependant à disposition pour toute question.

M. G. Porret dit que le groupe PLR a étudié ce dossier et remercie le Conseil communal et l'administration pour ce rapport très complet et détaillé. Il acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.

M. A. Peco constate, au point 3 du rapport, qu'une subvention de 20%, soit environ Fr. 70'000.-, pourrait être sollicitée sur le fonds cantonal des eaux pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux claires. Lors des travaux au bas de la rue de la Gare à Bevaix en 2019, le changement de diamètre de canalisation ne permettait pas d'entrer dans les critères d'obtention de subvention. Est-ce que le Conseil communal est sûr que les travaux prévus sur le site de Combamare entrent dans les critères d'obtention de subvention ? Ou va-t-on se retrouver dans la même situation ?

M. A. Béguin répond que si cette possibilité est inscrite dans le rapport de synthèse de l'ingénieur, c'est qu'elle est exacte.

M. J.-P. Charmillot, chef du service technique, confirme qu'à priori cette subvention pourra être demandée, selon les indications bureau d'ingénieurs.

M. A. Peco : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a pris connaissance du rapport présenté par le Conseil communal. Nous le remercions de s'être attaqué à un dossier si critique sur le plan environnemental, sanitaire et technique.

Les travaux décrits dans le rapport sont amplement justifiés. Après toutes ces années de réclamations, les riverains seront enfin débarrassés de l'insalubrité des rives et des mauvaises odeurs y étant liées.

Ce projet s'inscrit dans un développement cohérent et durable de notre commune. De par l'ampleur de son impact environnemental et social, le groupe des Verts souhaite préavisier favorablement cette demande de crédit. Merci de votre attention. »

M. J. Bergamin dit que le Groupement de LGB a bien étudié ce projet et acceptera cette demande de crédit à l'unanimité.

M. A. Allisson : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a examiné le dossier, à l'instar de la commission technique qui a approuvé les travaux

envisagés qui sont vraiment nécessaires. En effet, les phénomènes météorologiques s'aggravent et les eaux en quantité ne peuvent être évacuées dans des tuyaux de diamètre insuffisant. Il en résulte des débordements, des grilles soulevées et des gravats qui s'accumulent dans les rues.

Le parti Socialiste souhaite qu'à l'avenir des PGE soient établis, car on va construire de nouveaux quartiers dans la commune, c'est prévu, et l'évacuation des eaux devra être prise très au sérieux car plus on bétonne, plus les eaux de surface torrentielles deviendront un problème si les infrastructures ne parviennent pas à les évacuer.

Un ingénieur communal ayant été récemment engagé, et qui est présent ce soir, nous espérons que le dossier des eaux pourra être suivi en continu avec professionnalisme.

Par cette demande de crédit, on pare donc au plus pressé.

En conclusion, notre groupe remercie le Conseil communal et le service technique pour son travail et acceptera à l'unanimité cette demande de crédit. »

M. M. Rognon donne lecture de l'arrêté concernant une demande de crédit de Fr. 745'000.- relative à l'amélioration de l'infrastructure d'évacuation des eaux dans le secteur de Combamare à Chez-le-Bart.

➤ **Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité (38 voix).**

7. Demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 270'000.- pour des mesures de soutien à l'économie locale ainsi qu'aux ménages, consécutivement à la pandémie du Covid-19

M. T. Pittet dit que, suite à la dernière séance du Conseil général, le Conseil communal a rapidement écrit un rapport et son arrêté qui ont été transmis au législatif, au sujet de bons des commerçants ayant leur siège à La Grande Béroche, à envoyer à la population résidente de la commune.

L'arrêté proposé par l'exécutif permet de soulager un peu la population en injectant pas moins de Fr. 270'000.- dans l'économie locale. Cette dépense supplémentaire arrive dans une période qui n'est pas des plus favorables pour les finances communales. Mais n'est-ce pas le rôle de la commune et de la collectivité d'aider l'économie à passer cette étape difficile due au Covid-19 ?

Il avait été fait remarquer à l'exécutif que les mesures prises ne favorisaient qu'une partie de l'économie locale.

Avec cette mesure, le Conseil communal souhaite amener une sorte d'égalité permettant à tous les commerçants, par le biais de ces bons, de toucher quelque chose de la part de la commune.

Cette solution se veut pragmatique, simple, vite mise sur pied sans trop de bureaucratie. Il désire que, lors des discussions, on puisse avoir en tête cette efficacité et prendre en compte ce que va impliquer la mise en œuvre d'un tel arrêté ou des différents amendements qui vont peut-être être proposés.

Plus le système est simple, plus il sera rapidement mis en place et efficace et directement appliqué à l'économie locale.

Il donne ci-après le détail concernant la communication à la population de la démarche communale et les modifications apportées à l'arrêté :

Art. 1 : les bons de Fr. 30.- seront valables jusqu'au 31 décembre 2020 pour les commerçants dont le siège social est situé à La Grande Béroche. Cette dépense sera comptabilisée sur l'exercice 2020.

Art. 3 : le Conseil communal est autorisé à renforcer les ressources de l'administration de manière temporaire pour cette opération.

Art. 5 : il est précisé que l'arrêté est muni de la clause d'urgence, au vu de l'intérêt public et de la nécessité d'intervenir sans délai en faveur de l'économie locale.

Il explique que la clause d'urgence n'est pas sans conséquences. Il mentionne un élément reçu du service des communes, stipulant que, dans les conditions pour débloquer cette somme, la clause d'urgence ne semble pas remplie. Toutefois, le Conseiller d'Etat validera les arrêtés munis de la clause d'urgence, tels qu'ils ont été proposés par les communes de

Milvignes et Saint-Blaise. Si tel est le cas également pour La Grande Béroche ce soir, il y a un risque de recours après parution dans la Feuille Officielle. Il appartient au Conseil général de prendre la responsabilité d'un éventuel recours.

Le Conseil communal recommande d'accepter l'arrêté tel que proposé et se tient à disposition pour toute question ou remarque.

M. J. Fehlbaum dit que le groupe PLR a bien étudié la version initiale de l'arrêté. La version nouvelle ne change pas grand-chose à ce qui a été discuté ; à savoir la réponse qui est apportée par le Conseil communal à la sollicitation faite par le groupe PLR lors du dernier Conseil général, de trouver un moyen d'éviter quelques distorsions concurrentielles apportées par l'exonération de loyers octroyée à des locataires de bâtiments communaux. Le groupe estime que la réponse donnée ici n'est pas adéquate. Raison pour laquelle le groupe propose un amendement qui splitte en deux le montant sans le toucher mais à travers deux mesures différentes, dont l'une s'adresse à la population mais pas dans son intégralité, à savoir uniquement ceux qui le demandent à l'administration, d'une manière à fixer par le Conseil communal. Tout le monde n'est pas égal devant la crise. Le groupe PLR estime que ceux qui n'ont pas été touchés par la crise ne sont pas légitimés à recevoir ces bons.

Les entreprises de la restauration dont la commune est le bailleur sont celles qui ont été exonérées d'une partie du loyer pendant la période de fermeture dictée par les autorités fédérales. Le groupe avait dans un premier temps envisagé que les autres restaurants du territoire communal bénéficient d'une aide permettant d'arriver au même résultat, à savoir remplacer le loyer qu'ils devraient ou auraient dû payer pendant cette période de fermeture. Face à la proposition du Conseil communal d'élargir la mesure, la variante que le groupe PLR proposera serait de s'approcher de ce qui était pratiqué à Milvignes, mais avec un questionnaire plus simple d'une seule page qui demanderait uniquement aux entreprises qui ont été obligées de fermer par les mesures fédérales de transmettre à l'administration les coûts que représentent leurs loyers. Les demandes, une fois reçues, seraient traitées relativement rapidement et la commune entrerait en matière pour un montant maximal de Fr. 5'000.- par entreprise. Un effort pourrait aussi venir des propriétaires et de l'Etat si des mesures sont décidées au niveau de l'Etat de Neuchâtel. Il attend la fin du débat pour lire l'arrêté s'il suscite de l'intérêt.

M. M. Ignoto : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant une aide exceptionnelle aux commerces et à la population touchés par la crise du Coronavirus et l'en remercie. Sur le fond, notre groupe n'est pas persuadé que l'arrosage de bons permettra de répondre à la demande des commerces locaux. Ensuite, et même si l'intention est plutôt bonne, le projet comporte malheureusement quelques maladresses que nous tenterons de corriger ce soir à travers plusieurs amendements.

Après des débats nourris, notre groupe soutiendra le projet du Conseil communal, notamment la modification du délai. En effet, les commerçants ont besoin d'une aide rapide, ils ne sauraient attendre l'année prochaine pour en bénéficier.

La deuxième concerne le siège social qui se doit d'être dans la commune. Nous souhaitons que tous les commerçants de la commune bénéficient de ces bons, peu importe leur appartenance à l'ACB. Solidarité avec les commerçants veut dire solidarité avec tous les commerçants, et pas seulement de l'ACB qui ne regroupe qu'une partie d'entre eux. En outre, la mention du siège social a pour but d'éviter que les gens n'aillent effectuer leurs courses habituelles chez les grands distributeurs.

Le troisième concerne la clause d'urgence dont vous avez parlé. Concernant le projet d'amendement PLR, notre groupe le refusera pour quatre raisons principales :

La première est son coût. En effet, après avoir donné des leçons de gestion financière en début d'année, le groupe PLR présente un amendement sans que son utilité et son coût soient estimés. Le PS le demande, combien peut coûter cette mesure ? Par exemple, si au minimum 50 entreprises en font la demande, 50 entreprises qui reçoivent au maximum Fr. 5'000.-, le calcul est rapide, on est à Fr. 250'000.- de plus que l'arrêté si l'on octroie des bons de Fr. 30.- à la population. Ou alors, on verse des aides beaucoup plus basses qui ne serviraient ni aux entreprises, ni aux commerçants.

Vous l'aurez compris, ce qui nous dérange profondément est que l'on oppose entreprises et population dans cet amendement, puisque l'on prend une partie des Fr. 270'000.- prévus pour la population pour la donner aux entreprises.

Par conséquent, on comprend bien que le délai d'un mois accordé aux entreprises pour répondre au questionnaire met le Conseil communal dans une position délicate. Comment distribuer des bons aux habitant-e-s de la commune sans savoir combien d'entreprises présenteront une demande auprès des autorités ? Dans l'idéal, le Conseil communal devrait attendre le retour du questionnaire aux entreprises pour statuer sur le montant des bons à distribuer. Quel montant restera-t-il au Conseil communal pour distribuer des bons à la population ? Fr. 185.50 à partager entre les presque 9'000 habitants. Ou alors, plus logiquement, le Conseil communal divise l'enveloppe en deux, une partie pour les entreprises et une partie pour la population. Mais dans ce cas-là, l'aide aux entreprises se résumera à quelques centaines de francs, selon la demande. Et les bons pour la population ne seront plus de Fr. 30.-. Rappelons ici que le crédit voté par le législatif de Milvignes est de Fr. 500'000.- avec des bons d'une valeur de Fr. 10.-. Inutile de dire que, à Milvignes, la part dévolue aux entreprises est plus importante.

Toute cette digression pour dire que l'on ne peut évidemment pas préjuger du succès de cette aide financière aux entreprises. Mais pour le groupe Socialiste, c'est donc soit une mesure qui ne sert à rien, soit une mesure qui coûte cher.

Mais ce qui est sûr, c'est que l'aide aux commerçants doit venir rapidement, d'ici le début du mois de juillet, pour que les nombreuses habitantes et les nombreux habitants qui restent dans notre commune, qui ne partiront pas en vacances, soient encouragés à consommer localement.

Ensuite, nous pensons que le mécanisme proposé ne permettra pas de traiter équitablement les entreprises. Quels seront les critères d'octroi de cette aide ? Comment assurer une égalité de traitement sans avoir un minimum de recul sur la situation ? Certaines entreprises ont des rattrapages de commandes alors que d'autres sont au bord de la faillite ; comment les traiter équitablement si ce n'est avec des critères excessivement complexes et des vérifications à n'en plus finir ?

Avant-dernier argument, nous pensons que ce projet est une effrayante usine à gaz administrative. Est-ce que le groupe PLR accepte, par un amendement supplémentaire, d'ajouter un EPT au sein de l'administration pour la gestion de ce dossier ? Car il faudra vérifier les informations obtenues à l'aide du questionnaire et notre administration communale travaille déjà à plein régime. Une encoule supplémentaire ne saurait être judicieuse.

Dernièrement, à force de vouloir imiter Milvignes à tout prix, le groupe PLR néglige les efforts déjà consentis par notre commune, à savoir l'abandon de la taxe déchets pour toutes les entreprises, que nous avons validé lors du dernier Conseil général. Avec l'arrêté qui nous est proposé ce soir, ce ne sont pas moins de Fr. 520'000.- d'aide à la population, aux commerces et aux entreprises, que nous avons octroyés.

Pour terminer, nous regrettons également que le Conseil communal n'ait pas jugé bon de réunir les chefs de groupe pour trouver un mécanisme plus adapté et plus équitable pour venir en aide à la population et aux commerces de notre commune. Nous n'avons pas reçu non plus d'informations et de réponses de la part du chef du dicastère des finances concernant les projets d'amendements et son avis aurait été plus que souhaitable.

Par ailleurs, notre groupe demande également aux membres de notre Conseil qui sont les éventuels bénéficiaires finaux des bons ou des subventions aux entreprises de bien vouloir, conformément à l'article 19 du Règlement général de commune, se récuser pour le débat et le vote du projet.

À défaut d'une meilleure proposition, notre groupe acceptera le projet du Conseil communal, avec les modifications. Merci de votre attention. »

M. Y. Guyot dit que le Groupement de LGB acceptera l'arrêté avec ses modifications.

Mme M. Tenot Nicati, pour le groupe des Verts, dit que maintenant qu'il constate les modifications proposées par le Conseil communal et pour être sûr que ces bons seront

proposés non seulement aux commerçants de l'ACB mais à tous les commerçants, tout ce qui a été rajouté à l'arrêté lui convient. Par conséquent, l'arrêté proposé ce soir lui convient.

M. C. Guinchard remercie le Conseil communal d'avoir étudié la proposition du groupe PLR de supprimer la distorsion entre les commerçants

M. J. Fehlbaum demande une suspension de séance, accordée par le président.

Reprise de la séance.

M. J. Fehlbaum : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a réévalué sa position par rapport à cette demande et a compris que son amendement ne trouverait pas grâce auprès des trois autres groupes. Il va donc, même sans l'avoir formellement présenté, le retirer. Par contre, le groupe considère que la formule légèrement modifiée ce soir et présentée au choix ne répond pas à ce que nous avons demandé et ne répond pas non plus aux vraies priorités générées par cette crise. Déjà la mesure elle-même, qui avait été votée il y a 2 semaines, d'arrosage des entreprises par une exonération de la taxe déchets à toutes les entreprises, y compris celles qui n'ont pas souffert de la crise, nous paraissait discutable. Mais ce soir, l'arrosage des probablement 70 à 80% de la population qui n'a pas besoin de ces bons de Fr. 30.-, alors qu'on aurait peut-être pu donner plus à ceux qui étaient vraiment touchés par la crise, nous paraît tomber encore plus à côté de la cible. Raison pour laquelle le groupe PLR refusera dans sa grande majorité l'arrêté qui nous est présenté dans sa nouvelle mouture. Merci. »

M. M. Ignoto dit que le groupe Socialiste réagit à la prise de parole du groupe PLR et invite le Conseil communal à examiner s'il est possible de proposer à la population, dans la lettre qui accompagnera les bons, que ceux qui n'en ont pas besoin puissent les offrir à des organisations caritatives qui viennent en aide aux plus démunis.

M. M. Rognon lit l'arrêté concernant une demande de crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 270'000.- pour des mesures de soutien à l'économie locale ainsi qu'aux ménages, consécutivement à la pandémie du Covid.19.

M. A. Perret rappelle que, selon le règlement général de commune, en cas de clause d'urgence c'est la règle des deux tiers qui s'applique. Il faut donc 26 votes positifs pour que cet arrêté soit accepté.

➤ **Résultat du vote : 21 oui, 17 non.**

Mme M. Tenot Nicati relève qu'il n'y a pas eu de réponse par rapport à la récusation de certains membres du Conseil général directement concernés par cet arrêté.

M. C. Guinchard demande une précision quant à la localisation de l'entreprise, si c'est bien du siège qu'il s'agit, et non d'une succursale.

M. A. Perret confirme et demande si des personnes désirent se récuser.

Mme M. Tenot Nicati ajoute que le groupe PLR pense qu'il s'agit d'une politique d'arrosage de donner des bons à toute la population, mais elle-même commerçante à Milvignes, elle ne voit pas où est le problème, du moment que ces bons sont utilisables dans la commune uniquement. Cela ne pourra qu'encourager l'économie locale.

M. C. Guinchard dit que l'origine de tout ça venait de la distorsion entre certains restaurants. Notamment les restaurants de plage propriété de la commune et ceux du village. Les bons

vont arriver en plein été et les gens vont se rendre au bord du lac en terrasse plutôt qu'au village.

Mme M. Tenot Nicati n'est pas sûre que ce soit le cas et qu'il y ait distorsion. Elle imagine le monde qu'il pourra y avoir sur les plages et personnellement elle se rendrait plutôt dans un restaurant du village. En ce qui concerne les loyers, elle a pris contact avec son propriétaire plutôt que de demander l'aide de la commune.

M. N. Stucki dit qu'à son avis l'arrêté a été accepté. Mais on aurait dû voter la clause d'urgence, et à 21 voix contre 17, l'arrêté a passé sans la clause d'urgence. Faut-il annuler le vote ? Le fondement de l'arrêté a passé, mais sans clause d'urgence.

La séance est suspendue et reprend à 21h50.

M. A. Perret dit que le bureau du Conseil général a décidé de revoter pour la clause d'urgence, qui doit être acceptée aux deux tiers des voix, ensuite si elle passe, de revoter l'arrêté tel que présenté, et si elle ne passe pas, il sera modifié en remplaçant l'article 5 par l'article 6 et en ajoutant à l'article 6 la phrase concernant le délai référendaire.

- **Résultat du vote de la clause d'urgence : 25 oui, 9 non et 4 abstentions.
La clause d'urgence est refusée.**

M. T. Rothen demande si les abstentions participent au vote dans cette situation.

M. M. Rognon cite l'art. 66, al. 2 : « L'urgence doit être prononcée à la majorité des deux tiers des membres qui prennent part à une votation et figurer dans l'arrêté lui-même ». Les abstentions prennent donc part à la votation.

M. A. Perret propose l'arrêté avec les modifications suivantes : l'article 5 est supprimé, l'article 6 devient le 5, et à l'article 6 mentionnera que l'arrêté entrera en vigueur à la fin du délai référendaire.

- **Soumis au vote, l'arrêté modifié, sans clause d'urgence, est accepté par 21 oui contre 17 non.**

8. Informations du Conseil communal

M. G. Bertschi : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vous cache pas que c'est avec un enthousiasme délirant que j'ai pris connaissance de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 mai 2020, qui repousse ma retraite politique de six mois.

À l'article premier, il est dit : « les mandats des autorités communales et intercommunales élues en 2016 pour la période administrative 2016-2020 sont prorogés jusqu'à fin 2020. » C'est ce qui est standard. Mais il est encore précisé : « sous réserve de l'alinéa 2 » Or, l'alinéa 2 précise que les autorités communales peuvent décider de clore la période administrative 2016-2020 entre la validation de l'élection des nouveaux conseillers généraux pour la période 2020-2024 et la fin de l'année 2020. Ce qui signifie, avec les délais de publication et d'opposition, que l'on pourrait théoriquement déroger à ce que le Canton dit à partir de grosso-modo mi-novembre.

Devant cette situation, la chancellerie a pris contact avec tous les présidents de partis politiques de notre assemblée et tous se sont déclarés unanimement pour un mandat jusqu'à fin décembre et une reprise par les nouvelles autorités depuis le 1^{er} janvier 2021. Merci de votre attention. »

M. A. Béguin : « Il a suscité de nombreux débats au sein des commissions et des partis, sitôt la décision prise il a généré de grandes attentes au sein du Conseil général, y compris ce soir, il a été engagé le 1^{er} avril en restant à domicile assigné à faire du télétravail, il vous a été présenté dans le dernier Comm'à la Une, et ce soir il est parmi nous en chair et en os,

j'ai le plaisir de vous présenter Monsieur Pierre-Alain Ruchti, notre ingénieur communal. Depuis sa prise de fonction, il a été d'une redoutable efficacité pour l'élaboration de futurs projets et, ses tâches étant transversales, il pourra ainsi apporter ses connaissances étendues et son expérience à tous les services communaux. Je vous remercie. »

M. Pierre-Alain Ruchti est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

M. T. Egger informe l'assemblée que la séance se terminera par une verrée, M. Gilbert Bertschi fêtant une dizaine supplémentaire.

Il donne encore le détail du renouvellement des fonctions au sein du Conseil communal, à savoir :

Président :	M. Alexandre Béguin
Vice-président :	M. Gilbert Bertschi
Secrétaire :	M. François Del Rio
Membres :	M. Thierry Pittet
	M. Tom Egger

L'exécutif est applaudi par l'assemblée.

9. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. G. Bertschi, sachant que certains ont envie de s'exprimer au sujet du parascolaire, fait un topo de la situation.

« Il y a quinze jours, je vous faisais part de mon inquiétude quant à la forte demande en places d'accueil pour la rentrée scolaire 2020. Entre-temps, le service du parascolaire et votre serviteur ne sont pas restés inactifs durant ces quinze jours. Nous avons pris contact à plusieurs reprises avec la direction du Cercle scolaire afin de trouver des locaux supplémentaires. Nous avons donc visité divers lieux avec la déléguée de l'OSAE, pourquoi et dans quelle mesure certains locaux pourraient correspondre aux normes imposées par le Canton. Nous avons également procédé à des visites de locaux avec notre architecte communal et le service des bâtiments afin d'évaluer tant que faire se peut les travaux, et surtout dans quels délais ils pourraient être entrepris. Nous avons également consulté le directeur du SPAJ afin d'avoir un préavis quant à une éventuelle augmentation des subventions cantonales si nous demandions une extension des places parascolaires.

Pour rappel, une autorisation de l'unité financière du SPAJ est obligatoire, car le Canton finance à raison environ d'un tiers les places d'accueil parascolaire.

Nous avons également consulté le service de l'aménagement du territoire afin de savoir dans quelle mesure il serait possible d'obtenir une autorisation provisoire pour procéder à certains travaux afin d'investir le plus rapidement possible des lieux.

Pendant ces quinze jours, il y a eu pas mal de cogitation dans les chaumières, et de « coagitation » sur les réseaux sociaux. Nous avons également reçu des lettres d'une quinzaine de familles nous faisant part non seulement de leur désaccord face à la situation, mais également de leur colère, de leurs reproches, mais aussi et surtout de leurs demandes pour savoir ce que nous comptons faire pour la rentrée scolaire.

Avant de vous faire part des quelques pistes que nous vous suggérons ce soir, j'aimerais remettre la problématique dans son contexte. Il faut savoir que le nombre de places d'accueil à La Grande Béroche est supérieur aux exigences cantonales. 20% pour les exigences cantonales, 22% pour notre taux de couverture. Sur le Littoral, nous sommes parmi ceux qui offrent le plus de places d'accueil proportionnellement au nombre d'enfants en âge de scolarité. Répondre à la demande au-delà de ce quota n'est nullement obligatoire pour la commune. Et cela relève plutôt de la politique et de la volonté communale en matière d'accueil parascolaire, et donc de votre autorité.

En ce qui concerne les critères d'admission, ils sont fixés par un arrêté cantonal et nous nous y tenons scrupuleusement. Alors aux personnes qui pensent que d'autres critères devraient être appliqués, tels que priorité aux enfants déjà inscrits dans une crèche cette année, ou

encore priorité selon l'ordre d'arrivée d'inscription, je ne peux que leur dire que ce n'est pas envisageable. D'ailleurs, si la commune venait à décider d'autres critères que les critères cantonaux, nous serions dans une parfaite illégalité.

L'ouverture de places supplémentaires, ce n'est pas juste trouver des locaux. Il faut encore obtenir les autorisations cantonales, financières ainsi que de conformité. Ce n'est pas forcément gagné d'avance. Il faut aussi envisager du personnel, décision qui finalement est de votre compétence. Il faut aussi acheter du matériel supplémentaire, sans compter les éventuelles transformations exigées par l'OSAE. Ce sont donc aussi des investissements à prévoir.

J'aimerais également vous rappeler, mais vous le savez, que nous sommes à quinze jours des vacances d'été. Et qu'obtenir toutes les autorisations nécessaires et trouver le personnel nécessaire en si peu de temps, cela relève à la fois du parcours du combattant et du 100 mètres olympique. D'autant plus que les parents devraient être avertis à la fin de cette semaine ou au tout début de la semaine prochaine, pour savoir si oui ou non ils disposent d'une place à la rentrée. Difficile alors de s'engager s'il y a encore toutes sortes d'inconnues. Certains nous reprochent de ne pas avoir anticipé. Dans le domaine du parascolaire, l'anticipation est une chose très aléatoire. Car ce n'est pas uniquement une question de démographie, de statistiques ou de plans d'aménagement. Je vous donne pour cela un exemple : en 2019, il y avait à Saint-Aubin 26 enfants entrant en scolarité. 14 ont demandé de l'accueil parascolaire, soit environ la moitié. Cette année, en 2020, il y a à Saint-Aubin 28 enfants en scolarité et 24 ont demandé de l'accueil parascolaire. Cela signifie le 86%. Le nombre d'enfants potentiellement concernés peut être connu, mais ce n'est pas un indicateur fiable pour savoir si oui ou non il y aura des places d'accueil. Je vous donne un exemple pour illustrer mon propos : une famille avec un enfant peut demander l'accueil un jour par semaine à midi, cela fait donc une plage – une place – occupée. Maintenant, si la même famille, avec le même enfant, demande à ce que celui-ci soit accueilli tous les jours à midi, plus trois après-midi, et bien vous avez multiplié la demande par huit. Et cela, on ne peut le savoir qu'au retour des inscriptions des parents.

Revenons aux pistes que nous proposons pour améliorer la situation actuelle. Tout d'abord, un malheureux constat : il ne sera pas possible, avec toute la bonne volonté du monde, pour des raisons pratiques, financières et de délais, de répondre à la totalité de la demande.

Forts de cette constatation, nous nous sommes concentrés sur ce qui nous a paru le plus urgent, à savoir les plages de midi en priorité et celles des trois après-midis les plus demandés, le lundi, le mardi et le jeudi.

Trois solutions sont imaginables dans l'urgence :

Premièrement, renforcement de ces plages pour le collège de Saint-Aubin. Cela nécessitera des transformations relativement légères des lieux, mais aussi de l'achat de matériel et de mobilier. Gain de places maximum espéré : 22 places pour les repas de midi, 10 places pour les après-midis.

Deuxième possibilité, renforcement des mêmes plages au collège du P'tit Matou à Bevaix, ne nécessitant que très peu de travaux puisqu'on va occuper une salle de classe, mais nécessitant l'achat de mobilier et de matériel. Gain de places maximum espéré : 18 places, tant à midi que l'après-midi.

Troisième possibilité, transformation de l'ancien bureau communal de Gorgier, jugé comme un lieu idéal par la représentante de l'OSAE après sa visite de la semaine passée. Les transformations seraient plus importantes, avec changement d'affectation, dépôt de permis de construire. Mobilier et matériel seraient également à acquérir. Il n'est raisonnablement pas possible d'envisager une ouverture avant janvier 2021. Gain de places maximum pouvant être espéré en faisant cette opération : 40 places, tant à midi que durant la journée.

L'idée est donc de tout faire pour augmenter les places à Saint-Aubin et Bevaix pour la rentrée 2020, et d'enclencher immédiatement le processus de demande d'autorisation pour Gorgier et de revenir auprès de vous avec un dossier identifiant les besoins futurs pour Gorgier en fonction des projections démographiques actuelles, des futures possibilités de constructions et des données que nous fournira le plan d'aménagement du territoire.

Une demande de crédit pour cet objet pourrait intervenir lors de la session du Conseil général de septembre, mais c'est déjà très optimiste. »

Il montre au rétroprojecteur une estimation des coûts pour Bevaix et Saint-Aubin que cela impliquerait. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une estimation, et que celle-ci a été calculée au plus près de ce qui a pu être identifié aujourd'hui. Il ne s'agit en aucun cas de chiffres totalement certains.

« Vous remarquerez que pour Saint-Aubin, en termes de masse salariale, cela représente environ une charge supplémentaire pour la commune, après déduction des subventions cantonales et de la participation des parents, de Fr. 43'000.- et un investissement de Fr. 25'000.-.

Pour ce qui est de Bevaix, on est à peu près dans les mêmes eaux, soit Fr. 47'000.-, mais vu qu'il y a moins de transformations puisqu'il s'agit d'une salle de classe, on serait autour de Fr. 10'000.-.

Au total, entre ces deux sites, il y aurait une augmentation de Fr. 90'000.- de la masse salariale pour une année et des investissements à consentir pour Fr. 35'000.-.

Sur cette année comptable Fr. 37'500.-, et sur l'année suivante Fr. 52'500.- pour ce qui est de la masse salariale.

Pour Gorgier, le problème est quelque peu différent. Nous ne nous sommes pas amusés à ce stade à calculer la masse salariale, car cela dépendra du nombre de places que l'on pourra offrir et il n'est absolument pas certain qu'on ait besoin à Gorgier de 40 places.

Peut-être que 18 ou 20 suffiront. De toute façon, cela ne sera pas pour l'année 2020, donc on reviendra avec le dossier et une estimation le moment venu.

Pour clore, je désire apporter une réponse à toutes les personnes qui pensent que créer des locaux parascolaires dans feu l'hôpital de la Béroche serait une bonne solution. Si géographiquement cela paraît très séduisant, c'est une fausse bonne idée pour le très court terme, pour la rentrée 2020 et le moyen terme. Car il y aurait plusieurs opérations à effectuer si l'on allait dans ce sens-là. Il faudrait d'abord trouver un accord avec le Canton. Ensuite, on le sait, le Canton cherche un locataire pour l'ensemble du bâtiment. Ce ne serait pas forcément facile de convaincre le Canton de nous laisser ces locaux juste pour une année ou deux. Il faudra, quelle que soit la durée d'installation du parascolaire, demander un changement d'affectation et à nouveau solliciter un permis de construire, et les délais sont d'environ trois mois. Il faudra obtenir l'aval de l'OSAE, entreprendre des travaux lourds et à coup sûr plus chers que ceux prévus à Gorgier, à l'administration communale.

À mon avis, vu ce que cela a donné à Bevaix lors de la création du Pri'Matou, c'est deux ans avant d'avoir quelque chose de concret. Pour l'instant, l'hôpital n'est pas une piste pertinente. Investir plusieurs centaines de milliers de francs dans un bâtiment qui ne nous appartient pas, c'est enclencher un processus qui risque, à la fin, de nous échapper et de nous créer bien des problèmes.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, je laisserai ceux d'entre vous qui ont prévu des interventions et vous remercie de votre attention et reste à disposition si vous avez des questions. »

Mme M. Kreis : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe Socialiste souhaite voir accepter ce soir, par le Conseil général, une résolution concernant les structures d'accueil parascolaires à La Grande Béroche.

En effet, lors de la dernière séance de notre Conseil général du 8 juin 2020, le Conseil communal, par le biais du chef du dicastère concerné, nous a informés de la situation préoccupante provoquée par une demande en forte hausse en places d'accueil parascolaire pour la rentrée d'août 2020. Et ce même si le taux d'accueil minimal cantonal de 20% est déjà dépassé dans notre commune.

Le groupe Socialiste partage largement les inquiétudes du Conseil communal et fait siennes les préoccupations des parents.

Nous saluons les efforts conséquents fournis par les autorités de la commune depuis le début de la législature, qui ont permis, entre autres :

- La communalisation de la structure La Noisette Magique à Vaumarcus, consolidant ainsi 11 place d'accueil qui étaient en danger, la structure étant en sursis.
- La création de 25 places supplémentaires à Bevaix, avec à la clé des investissements financiers conséquents et l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Toutefois, malgré ces efforts soutenus, la situation ne semble pas s'améliorer, l'augmentation du nombre de demandes prenant une ampleur peu prévisible.

Nous estimons que tout doit être mis en œuvre pour que la situation s'améliore au plus vite. L'attractivité résidentielle de notre commune et le développement de l'habitat qui en découle conduiront à une augmentation de la population et des besoins en parascolaire. Comment garder nos habitants et en attirer de nouveaux si les parents ne peuvent trouver de solutions d'accueil pour leurs enfants ?

Même s'il paraît illusoire, en l'état actuel, de pouvoir proposer une place pour chaque enfant dès la rentrée scolaire, le parti Socialiste soutiendra toutes les propositions de développement de l'accueil parascolaire et il encourage le Conseil communal à mettre en œuvre, même de façon urgente et/ou temporaire, les solutions qui pourraient s'offrir à lui.

Nous sommes bien conscients que toute augmentation de capacité des structures d'accueil engendrera des investissements et des engagements en personnel.

De ce fait, par le biais de la résolution qu'il vous est proposé d'accepter ce soir, nous souhaitons demander au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour augmenter la capacité d'accueil parascolaire dans la commune au plus vite et, si possible, déjà pour la rentrée du mois d'août 2020.

Nous invitons les autorités à traiter cet objet en urgence, et à réaliser les dépenses nécessaires ainsi qu'à procéder aux engagements y relatifs, sans délai. Le tout en application de l'article 21 du règlement communal des finances, avec consultation de la commission financière par voie électronique si besoin.

Il ne nous paraît en effet pas acceptable que d'éventuelles solutions soient repoussées en attente du prochain Conseil général.

Le groupe Socialiste vous présente ce soir son projet de résolution et nous espérons vivement que l'unanimité, ou du moins la grande majorité de ce Conseil, nous soutiendra. En effet, seul un soutien très nombreux de notre assemblée pourra donner du poids à cette résolution et pourra assurer le Conseil communal de notre appui.

Le groupe Socialiste vous remercie pour votre attention ainsi que pour la considération que vous porterez à ce dossier urgent. »

M. A. Perret rappelle que, selon l'article 49 du règlement communal, on ne peut pas voter sur une résolution.

M. M. Rognon ajoute qu'on peut voter pour une résolution uniquement s'il n'y a pas moyen d'agir autrement, par une motion, une proposition ou un postulat.

M. T. Rothen répond qu'une motion sera déposée aujourd'hui, et le Conseil communal aura une année pour y répondre. Mais nous n'ouvrirons pas une structure d'accueil en septembre, faute d'en avoir les moyens. Cette résolution est un vœu pieux, ce n'est pas contraignant pour le Conseil communal, c'est juste pour lui montrer du soutien et l'encourager à avancer.

M. G. Bertschi confirme qu'une résolution n'est ni contraignante ni engageante, mais il est évident que si ce soir le Conseil général demande d'aller de l'avant et de créer plus de places d'accueil pour les enfants, les montants décrits auparavant devront être engagés d'une manière ou d'une autre. On ne pourra pas augmenter les places d'accueil sans dépenses.

M. J. Fehlbaum, au nom du PLR, demande une brève suspension de séance, accordée par le président.

Reprise de la séance.

M. A. Perret lit la résolution du groupe Socialiste : « Le Conseil général de La Grande Béroche demande au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour augmenter la capacité d'accueil parascolaire de la commune au plus vite et si possible déjà pour la rentrée scolaire 2020–2021. Ce dernier est invité à traiter cet objet en urgence, à réaliser les

dépenses nécessaires ainsi qu'à procéder aux engagements y relatifs. Le tout en application de l'article 21 du règlement communal des finances. La commission financière reste à disposition et peut être consultée par voie électronique si besoin.

M. J. Fehlbaum dit que le PLR a étudié cette résolution et remercie le conseiller communal, M. Bertschi, pour la précision de ses informations et la transparence de ses chiffres et ne pense pas qu'un vote soit nécessaire. Il se contentera d'énoncer que le groupe PLR soutient la résolution du parti Socialiste, tout en rendant l'exécutif attentif que, pour les demandes d'investissement qui excéderaient sa propre compétence, il va de soi que cela devra obtenir l'approbation de la commission financière ou, au mieux un vote lors de la prochaine séance de Conseil général. Les engagements fermes devront aussi faire l'objet d'une approbation par le législatif. L'attractivité résidentielle de La Grande Béroche mérite que des efforts soient faits dans ce sens.

M. F. Nussbaum, pour le Groupement de LGB, soutient également la résolution proposée par le groupe Socialiste.

Mme D. Vantaggio, pour le groupe des Verts : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'intervention de M. Bertschi lors de la dernière séance du Conseil général concernant l'accueil parascolaire ne nous a pas laissés indifférents. Plusieurs d'entre nous, d'entre vous, ont passé par cette étape cruciale et nous savons tous que ce n'est pas chose facile, ni pour les parents qui doivent trouver des solutions, souvent à la dernière minute, ni pour les autorités qui sont tenues par des réglementations cantonales pas toujours faciles à appliquer.

En effet, la société actuelle ne laisse guère le choix à certaines familles, qui doivent travailler à deux et très souvent à des taux d'activité élevés pour subvenir à leurs besoins. Très souvent, les familles, les grands-parents, ne sont pas présents pour aider à la garde de ces enfants, il faut donc trouver des solutions alternatives et le parascolaire semble être la solution la mieux adaptée. Malheureusement, et cette année peut-être de façon encore plus conséquente, nous devons constater que toutes les demandes n'ont pas pu être acceptées.

En outre, les différents articles parus dans la presse, les commentaires parfois très discutables sur les réseaux sociaux n'ont fait que rajouter une couche supplémentaire à ce dossier certes sensible, mais logiquement prioritaire.

Le groupe des Verts souhaite donc ce soir soutenir pleinement le Conseil communal dans ses futures démarches et, par la même occasion et au vu de la pertinence des propos tenus, soutiendra à l'unanimité la résolution présentée par le groupe Socialiste. Merci de votre attention. »

Mme M. Kreis, au nom du groupe Socialiste, se déclare satisfaite.

M. M. Rognon souhaite faire une interpellation au sujet des déchets. Il dit qu'aujourd'hui il a été parlé deux fois du traitement des déchets et trois fois d'égalité de traitement.

C'est le sujet de son interpellation, car à son sens le traitement des déchets dans la commune montre une légère inégalité de traitement, notamment l'absence de récolte de PET dans le village de Vaumarcus, les modalités de ramassage de déchets encombrants, qui ne sont pas les mêmes selon le village où l'on réside. L'assemblée villageoise de Saint-Aubin avait interpellé le Conseil communal sur le traitement équitable des déchets. Il comprend qu'il faut s'inquiéter des coûts, mais ne faut-il pas aussi s'inquiéter des inégalités de traitement en ce qui concerne le ramassage des déchets ?

M. A. Béguin répond que les déchets sont un vaste domaine. Il y a des points de récolte dans chaque ancienne commune. À Saint-Aubin il y a une déchetterie, à Bevaix également. On ne peut pas en créer pour les petits villages au nord de la commune.

M. M. Rognon précise qu'il ne fait pas référence aux déchetteries, mais à ce que les écopoints récoltent les mêmes déchets dans chaque village.

M. A. Béguin répond que les prestations ne peuvent pas être identiques partout, car les coûts explosent. Mais on fera au mieux.

M. M. Rognon dit qu'il est important d'éviter de créer des citoyens de seconde zone, mais se satisfait de la réponse.

M. A. Béguin répond que ce n'est pas la volonté du Conseil communal.

M. J.-C. Junod appuie l'interpellation de M. Rognon.

La parole n'étant plus demandée, **M. A. Perret** lève la séance à 22h40.

La rédactrice du procès-verbal

Anne Cosandier
Adjointe au chancelier

Au nom du Conseil général

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maxime Rognon

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020